

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du dix-sept octobre deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoints ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Lyes DAIBECHE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Eloi DIARRA ayant donné pouvoir à Martine ROBERGE ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD, Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Franck PETIT ; David PERRAULT ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL.

Absentes : Elisabeth DURAND, Virginie BOTTAIS.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 7 – Voix délibératives : 27

2022-76

**VENTE DE L'ANCIEN TERRAIN DE CROSS ET DES PARCELLES FILIFORMES SISES
AU MONT CAUVEL : COMPLÉTUDE DE LA DÉLIBÉRATION N° 2022-51**

Par délibération n° 2022-51 du 07 juin 2022, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour céder au Groupement Forestier de l'Abbaye les parcelles de l'ancien terrain de cross ainsi que les parcelles filiformes situées en bordure des terres agricoles, moyennant un prix de cession de 25 000.00 €.

Afin de finaliser cette opération, il convient à présent de lister les parcelles à céder en y annexant un plan de situation.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention,**

Autorise Madame le Maire :

- À vendre au profit du Groupement Forestier de l'Abbaye les parcelles suivantes figurant au plan de situation joint : A0001 d'une contenance de 3 900 m², A0004 d'une contenance de 5 480 m², A0052 d'une contenance de 25 m², A0053 d'une contenance de 47 m², A0054 d'une contenance de 324 m², A0055 d'une contenance de 42 764 m², représentant une superficie totale de 52 540 m² pour un montant de 25 000.00 €,
- À signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Publié le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20221027-2022-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022



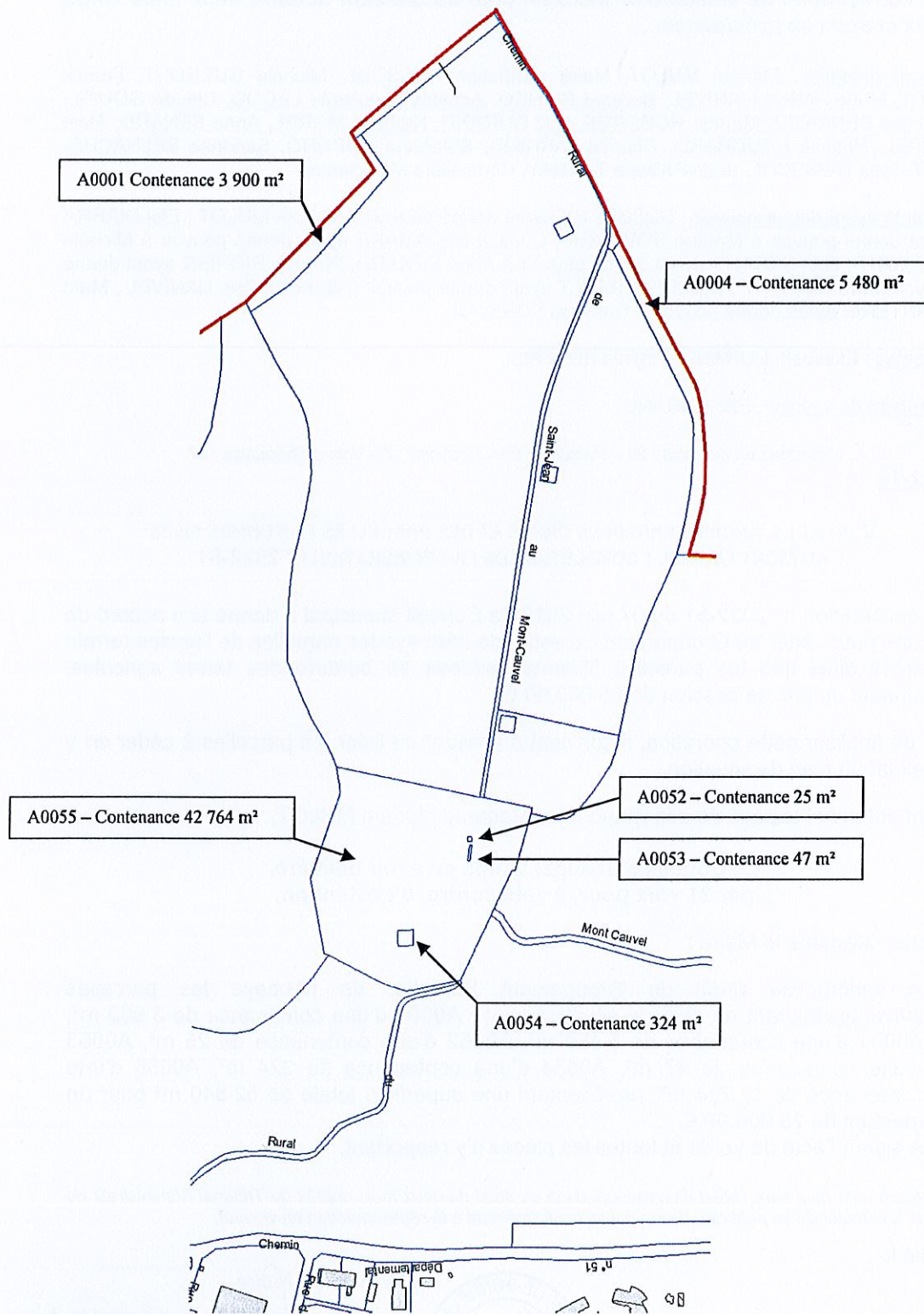
Madame Le Maire,

Myriam MULOT

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PLAN DE SITUATION DES TERRES DU MONT-CAUVEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20221027-2022-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022